



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0489**

commune (s) : Lyon 7°

objet : ZAC du Parc de Gerland - Autorisation de signer deux avenants aux marchés publics pour la réalisation des travaux des voies secondaires - Lot n° 1 : voirie et lot n° 5 : éclairage public et équipement

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

Bureau du 1 décembre 2008**Décision n° B-2008-0489**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **ZAC du Parc de Gerland - Autorisation de signer deux avenants aux marchés publics pour la réalisation des travaux des voies secondaires - Lot n° 1 : voirie et lot n° 5 : éclairage public et équipement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La zone d'aménagement concerté (ZAC) du Parc de Gerland, réalisée en régie directe par la Communauté urbaine, a été approuvée par délibération du conseil de Communauté du 7 novembre 1988 et modifiée par délibération en date du 21 décembre 1998.

Le programme des équipements publics (PEP) de la ZAC prévoit la réalisation sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de différents espaces publics et de voies secondaires.

Par décision n° B-2007-4982 du 26 février 2007, le Bureau a autorisé la signature de marchés publics pour la réalisation des travaux des voies secondaires de la ZAC. Le lot n° 1 : voirie a été notifié sous le n° 072386F le 21 mars 2007 au groupement Sacer Sud-Est/Serpollet pour un montant de 901 732,50 € HT, soit 1 078 472,07 € TTC et le lot n° 5 : éclairage public et équipement a été notifié sous le n° 072390K le 16 mars 2007 à l'entreprise SAEM pour un montant de 132 885,00 € HT, soit 158 930,46 € TTC.

Les marchés ont pour objet les travaux d'aménagement de la rue Jonas Salk et de ses transversales ; ils portent sur la réalisation :

- d'une zone 30 sur la voie de desserte intérieure de l'opération, la rue Jonas Salk, de la rue Debourg à la rue de Turin,
- de voies transversales orientées est-ouest entre l'avenue Tony Garnier et la rue Jonas Salk.

Dans le cadre du lot n° 1, les travaux d'aménagement de voirie de la rue Jonas Salk (équipements d'infrastructures intégrés à la ZAC du Parc de Gerland) nécessitent un certain nombre d'adaptations du projet de voiries pour tenir compte des décalages des livraisons des constructions le long des voies et des contraintes en découlant, et plus précisément :

- d'une part, la prise en compte des nivellements des constructions environnantes (dans leur phase projet et/ou de réalisation) et les contraintes d'implantation de réseaux secondaires et/ou de desserte ont eu des répercussions sur le projet,
- d'autre part, la gestion des accès aux projets immobiliers environnants a conduit à corriger ou à compléter des implantations d'équipement de mobilier urbain (potelets, bornes) et à adapter les projets de traitement des accès,
- des aléas de construction non prévisibles (présence de fondations importantes à démolir) ont également dû être traités, faute d'avoir été identifiés dans les documents préparatoires de récolement,
- enfin, l'augmentation de la durée des phases de réalisation des aménagements liées au retard de livraison de certains programmes immobiliers et du parking Lyon Parc Auto (LPA) et la nécessité de maintenir les accès et la circulation sur la zone, ont eu un impact sur l'organisation des travaux de voiries et sur leur déroulement.

Pour ce lot n° 1, l'avenant n° 1, d'un montant de 57 700,24 € HT, soit 69 009,49 € TTC porterait le montant total du marché à 959 432,74 € HT, soit 1 147 481,56 € TTC, soit une augmentation de 6,40 % du montant initial du marché.

Dans le cadre du lot n° 5, le marché voit également ses dépenses augmenter pour les raisons suivantes :

- mutualisation des équipements avec le projet d'aménagement du Parc des Berges en adaptant l'armoire d'éclairage public prévue,
- modification de la hauteur des mâts,
- mise en conformité de section de câbles,
- suppression de l'éclairage provisoire.

Pour ce lot n° 5, l'avenant n° 1 d'un montant de 32 306,00 € HT, soit 38 637,98 € TTC porterait le montant total du marché à 165 191,00 € HT, soit 197 568,44 € TTC, soit une augmentation de 24,31 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, le 24 octobre 2008, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de ces avenants.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les deux avenants sus-visés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer :

- l'avenant n° 1 au marché n° 072386F conclu avec le groupement Sacer Sud-Est/Serpollet pour la réalisation des travaux des voies secondaires de la ZAC du Parc de Gerland - Lot n° 1 : voirie. Cet avenant, d'un montant de 57 700,24 € HT, soit 69 009,49 € TTC porte le montant total du marché à 959 432,74 € HT, soit 1 147 481,56 € TTC,

- l'avenant n° 1 au marché n° 072390K conclu avec l'entreprise Saem pour la réalisation des travaux des voies secondaires de la ZAC du Parc de Gerland - Lot n° 5 : éclairage public et équipement. Cet avenant **d'un montant de 32 306 € HT, soit 38 637,98 € TTC porte le montant total du marché à 165 191,00 € HT, soit 197 568,44 € TTC.**

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 605 210 - fonction 824 - opération 0091.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.